REÇU EN PREFECTURE
Le 30 juin 2016
VIA DOTELEC - FAST Actes
077-217702943-20160531-lmc1D00076l0-DE

Délibération n°2016.00076

Régie communale d'eau et d'électricité de Mitry-Mory - Eclairage public - Rapport annuel d'activité

Séance du 28 juin 2016

Département de la Seine et Marne
Arrondissement de Meaux
Canton de Mitry-Mory
Nombre de Conseillers Municipaux
en exercice : 33
présents : 22
absents excusés représentés : 9
absents excusés non représentés : 2

L'an deux mille seize, le 28 juin, le Conseil municipal, dûment convoqué le 22 juin, s'est réuni à Salle Jacques Prévert - 20, rue Biesta à 20 heures 30, sous la présidence de Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Maire.

PRESENTS :
Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Mme Marianne MARGATE, M. Franck SUREAU, Mme Laure GREUZAT, M. Benoît PENEZ, M. Luc MARION, Mme Audrey MERET, Mme Josiane MARCOUD, M. Jean-Pierre BONTOUX, M. Jean BOUGEARD, M. Guy DARAGON, Mme Dominique DUIGOU, M. Farid DJABALI (départ à 21h49, délibération n°2016.00066), Mme Yannick REIS LAGARTO, Mme Claire KAHN (arrivée à 20h45), Mme Julie MOREL, M. Sylvain BERNARD, Mme Adeline TEULALE, M. Loris BOULOGNE, M. Gérard GAUTHIER (départ à 22h39, délibération n°2016.00073), M. Philippe LALOUE (arrivée à 20h45), Mme Dominique MANIERE, Mme Corinne ADAMSKI-CAEKAERT, M. Laurent PRUGNEAU

ABSENTS EXCUSÉS REPRESENTÉS :
M. Jacques DURIN donne pouvoir à M. Jean-Pierre BONTOUX, M. Gilbert TROUILLET donne pouvoir à Mme Adeline TEULALE, M. Farid DJABALI donne pouvoir à M. Benoît PENEZ (à partir de 21h49, délibération n°2016.00066), Mme Louise DELABY donne pouvoir à M. Luc MARION, M. Mohamed KACHOUR donne pouvoir à Mme Laure GREUZAT, M. Vincent BOT donne pouvoir à Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, M. Gérard GAUTHIER donne pouvoir à M. Laurent PRUGNEAU (à partir de 22h39, délibération n°2016.00073), Mme Farida BENMOUSSA donne pouvoir à Mme Corinne ADAMSKI-CAEKAERT, M. Sun-Lay TAN donne pouvoir à Mme Dominique MANIERE

ABSENTS EXCUSÉS NON REPRESENTÉS : Mme. Naima BOUADLA, Mme Isabelle PEREIRA

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Julie MOREL

Hôtel de Ville
Secrétariat général
11/13, rue Paul
Vaillant-Couturier
77297 MITRY-MORY
Tél : 01 60 21 61 10
Fax : 01 60 21 61 48

www.mitry-mory.net
info@mitry-mory.net

Délibération n° 2016.00076

Régie communale d'eau et d'électricité de Mitry-Mory - Eclairage public - Rapport annuel d'activité

Le Conseil municipal,

Sur le rapport et la proposition de M. Guy DARAGON, Conseiller municipal, délégué à la mission d'énergie et éco-responsabilité,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses article L. 1413-1 et L 1414-14,

Vu la délibération 28 avril 2011 portant sur la conclusion de la convention entre la Ville et la Régie communale d'eau et d'électricité de Mitry-Mory pour la rénovation et la gestion du réseau d'éclairage public sur le territoire communal,

Vu le rapport d'activité 2015 de la Régie communale d'eau et d'électricité de Mitry-Mory relatif à l'exécution du service d'éclairage public

Considérant qu'à l'occasion de la présentation du rapport d'activité au Conseil municipal un débat a été organisé sur l'exécution de la convention,

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement, du cadre de vie, de l'Espace public et du développement durable du 16 juin 2016,

Vu l'avis favorable de la Commission administration générale du 21 juin 2016,

DELIBERE

PREND ACTE de la communication du rapport annuel d'activité de l'éclairage public.

Et ont, les membres présents, signé au registre.
Pour extrait conforme,
Charlotte BLANDIOT-FARIDE

Maire de Mitry-Mory

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.